

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 15/10/2024 - 138093 - 2024 B 01477 - 983 336 710 - 4JM CONSEIL

4JM CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 €
Siège social : 83-85, boulevard de Charonne - 75011 PARIS
983 336 710 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-et-un septembre,
A dix heures,

Les associés de la société 4JM CONSEIL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 25, allée des Maisonnettes – 93340 LE RAINCY, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hugo DE JUAN, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur José DE JUAN MATEO est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent plus que le nombre d'actions requis pour délibérer à titre ordinaire.

En conséquence, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Directeur Général ; détermination de ses pouvoirs, fixation de sa rémunération,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme, conformément aux dispositions statutaires, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée non déterminée à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Monsieur José DE JUAN MATEO,
né le 22 janvier 1961 à Orihuela (Espagne),
demeurant 25, allée des Maisonnettes – 93340 LE RAINCY,
de nationalité espagnole.

Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur José DE JUAN MATEO disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur José DE JUAN MATEO aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur José DE JUAN MATEO ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions. Il pourra toutefois prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur José DE JUAN MATEO ainsi nommée accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

*

*

*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Hugo DE JUAN

Président



José DE JUAN MATEO

secrétaire de séance

Bon pour fonction nouveau Directeur Général

